Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260403-2604004-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 3 AVRIL 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Abstentions :
Pour : 19
Contre :

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme FRANCIUS, Maire,

Etaient présents : Mme FRANCIUS, M. DESCHAMPS, Mme CANSIER, M. BERNARD, Mme MEUR, M. BIGER, Mme LE ROY, M. BARRE, M. TUAL, Mme GREIJDANUS, M. LAUDEN, M. CADRAN, Mme CORNEC, M. BARIOU, Mme ROSPARS, M. LE BERRE, Mme LE FAOU, Mme BRUNET

Etait absente : Mme LE BLEIS (pouvoir à M. TUAL),

Secrétaire de séance nommé : Mme CANSIER

Mode de scrutin : bulletin secret

Convocation du 28 mars 2026 Affiché le 4 avril 2026 Transmis le 4 avril 2026

Délibération n°26-04-004

Objet : CCAS – Composition du Conseil d'Administration

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal qui est compétent en matière d'action sociale ; il anime l'action générale de prévention, d'insertion, de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées (CAF, CDAS, associations…). Il dispose d'une compétence générale de gestion.

Il est dirigé par un conseil d'administration composé au maximum de 8 membres du conseil municipal (le Maire est membre de droit) et 8 membres nommés par le Maire parmi les associations de la commune et personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

L'élection et la nomination des membres du Conseil d'Administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat.

Les membres du Conseil Municipal sont élus au scrutin de liste.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- FIXER le nombre de membres à siéger au CCAS de Plonéis, par un vote à main levée
- PROCEDER à l'élection des membres du Conseil Municipal qui siègeront au CCAS,

1- Nombre de membres appelés à siéger au CCAS : 10

2- Election des membres du CM appelés à siéger au CCAS

Après l'appel à candidature, nombre de listes de candidats au CCAS : 1

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260403-2604004-DE

Candidats :

- Caroline CORNEC
- Fanny LE BLEIS
- Florence ROSPARS
- François DESCHAMPS
- Stéphanie LE ROY

Chaque conseiller est invité à voter. Il est procédé au dépouillement.

Ont été élus membres du CCAS, par 19 voix pour,

- Caroline CORNEC
- Fanny LE BLEIS
- Florence ROSPARS
- François DESCHAMPS
- Stéphanie LE ROY

Elodie CANSIER, secrétaire de séance

Murielle FRANCIUS, Maire



